



PORTER
LE FLAMBEAU

31^e CONGRÈS DE LA FNEEQ

AUTRES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

Mise à jour – Novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

7. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	4
16. TÉMOIGNAGES AUTOCHTONES	6
20. QUESTIONS DE PRIVILÈGE	6
22. ÉTATS FINANCIERS 2012-2014	6
24. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2017	6
25. DONS.....	7
29. SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE.....	7
PROPOSITION DE REPORT.....	7
NOUVELLE PROPOSITION	7

7. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

① IL EST PROPOSÉ D'AJOUTER UN CHAPITRE 8 – AUTRES COMITÉS :

8.1 Les autres comités :

- Le comité action internationale
- Le comité école et société
- Le comité femmes
- Le comité santé et sécurité
- Le comité environnement
- Le comité précarité, relève et vie syndicales
- Le comité orientations et identités sexuelles
- Le comité fédéral sur les assurances et régimes de retraite (CFARR)

Les comités sont composés de quatre membres; chacun des regroupements doit y être représenté.

À l'exception du comité école et société qui est composé de cinq membres dont deux proviennent du regroupement cégep, un du regroupement privé, un du regroupement université et un poste toute provenance, et du comité fédéral sur les assurances et les régimes de retraite qui détient ses propres règles.

Les comités reçoivent leurs mandats des instances fédérales dont le comité exécutif de la fédération et doivent prendre les moyens pour porter les préoccupations des trois regroupements.

Les comités assurent la réalisation des mandats qui leur sont confiés et soumettent au comité exécutif et au bureau fédéral des pistes de réflexion, d'orientations et de politiques générales notamment dans le cadre des décisions prises par les instances.

8.2 Les comités d'études (ad hoc) :

Créés par les instances fédérales pour appuyer le travail de la fédération sur une question particulière, leurs activités se terminent à la date fixée par l'instance ou une fois leur mandat réalisé.

② IL EST PROPOSÉ :

De remplacer dans les chapitres 3, 4 et 5 le mot « régulière » par « ordinaire » et « spéciale » par « extraordinaire ».

③ IL EST PROPOSÉ AU CHAPITRE 3 – CONGRÈS FÉDÉRAL :

De remplacer à l'article 3.02, quatre-vingt-dix par soixante :

3.02 CONVOCATION

La convocation, le projet d'ordre du jour de même que, dans la mesure du possible, tout document à être étudié, doivent être envoyés aux syndicats au moins soixante jours à l'avance.

En concordance avec l'introduction d'un nouveau chapitre sur les comités de biffer à l'article 3.05 alinéa 12 la phrase entre les points-virgules :

3.05 POUVOIRS ET DEVOIRS

12. il crée les comités pertinents à la bonne marche de la fédération, en détermine la composition et procède à l'élection de leurs membres;

④ IL EST PROPOSÉ AU CHAPITRE 4 – CONSEIL FÉDÉRAL

D'ajouter à l'article 4.02 le texte en gras apparaissant à la page 7 du cahier 3 du congrès :

4.02 CONVOCATION

La convocation, le projet d'ordre du jour, de même que, dans la mesure du possible, tout document à être étudié, doivent être envoyés aux syndicats au moins trente jours à l'avance.

À moins de circonstances exceptionnelles, les recommandations et documents pertinents sont acheminés aux syndicats locaux au moins deux jours ouvrables avant l'ouverture du Conseil.

⑤ IL EST PROPOSÉ AU CHAPITRE 5 – BUREAU FÉDÉRAL

D'ajouter à l'article 5.06 le texte en gras de la page 10 du cahier 3 du congrès :

5.06 COMPOSITION

Le bureau fédéral est composé des personnes suivantes :

5.06.02

Les membres du comité exécutif et les délégué-es à la coordination des regroupements.

La coordination de l'équipe de la fédération et la personne déléguée syndicale représentant les salarié-es de l'organisation assistent aux réunions du bureau fédéral avec droit de parole, mais sans droit de vote.

⑥ IL EST PROPOSÉ AUX CHAPITRES 3 – CONGRÈS FÉDÉRAL ET 4 – CONSEIL FÉDÉRAL :

De déposer les amendements proposés aux articles 3.06 (pages 6 et 7) et 4.06 (pages 8 et 9) du cahier 3 du congrès.

16. TÉMOIGNAGES AUTOCHTONES

Il est proposé :

Que la FNEEQ exige des gouvernements fédéral et provinciaux qu'ils mettent en place des mesures concrètes, en collaboration avec les conseils de bande et les collectivités, pour contrer la violence intra-familiale et les disparitions de femmes autochtones.

20. QUESTIONS DE PRIVILÈGE

Responsables de service de garde en milieu familial (RSG)

Il est proposé :

Que la FNEEQ appuie la lutte des responsables de service de garde en milieu familial de la FSSS, dans le cadre de la négociation visant le renouvellement de leur entente collective.

Syndicat en conflit

Il est proposé :

Que le congrès fédéral appuie la lutte du Syndicat des travailleurs d'Olympia de l'usine de découpes d'Olymel à Saint-Simon (CSN), lui octroie un don de 1 000 \$ et invite ses syndicats à appuyer sa lutte et à lui verser une contribution financière.

22. ÉTATS FINANCIERS 2012-2014

Fonds général

Il est proposé :

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds général au 31 décembre 2014.

Fonds de négociation

Il est proposé :

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds de négociation au 31 décembre 2014.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Il est proposé :

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds d'administration des ristournes d'assurances au 31 décembre 2014.

24. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2017

Fonds général

Il est proposé :

Que le congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2015-2017 et que, conformément à la procédure 1.6 du Guide de gestion de la FNEEQ, les coûts liés aux préparatifs des États généraux sur l'enseignement supérieur et du 50^e anniversaire de la FNEEQ soient considérés comme des dépenses non récurrentes justifiant l'adoption d'un budget déficitaire au fonds général.

Fonds de négociation

Il est proposé :

Que le congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2015-2017 pour le fonds de négociation.

25. DONS

Il est proposé que le congrès fédéral adopte les dons suivants :

DONS :	
Université d'été 2015 <i>Nouveaux cahiers du socialisme</i>	1 000 \$
Marche mondiale des femmes 2015	3 000 \$
ICÉA <i>IX^e Assemblée mondiale du Conseil international pour l'éducation des adultes</i>	3 000 \$
DON EN ACTION INTERNATIONALE :	
Solidarité avec les enseignantes et les enseignants népalais – Campagne de l'IE	1 000 \$

29. SIGNATURE DES EFFETS DE COMMERCE

Il est proposé :

Que les personnes autorisées à signer les effets de commerce de la fédération soient : Caroline Senneville, Jean Murdock, Caroline Quesnel, Nicole Lefebvre et Sylvain Marois.

PROPOSITION DE REPORT:

Il est proposé :

Que les propositions **BF-5, BF-8, BF-9, BF-10, BF-11, BF-15, BF-16 et BF-17** du Congrès soient reportées au bureau fédéral et que les propositions **BF-6 ET BF-13** soient reportées au prochain conseil fédéral.

NOUVELLE PROPOSITION:

Que le point **23 – Bilan et perspectives du congrès de la CSN et de la FNEEQ** soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil fédéral.

Novembre 2015